

Commune de Gâvres (56680)

Camping Municipal de La Lande

e-mail : [campinglalande.gavres@orange.fr](mailto:campinglalande.gavres@orange.fr)

Camping Municipal des Joncs

e-mail : [campinglesjoncs.gavres@orange.fr](mailto:campinglesjoncs.gavres@orange.fr)

**Conditions Générales de Vente  
Année 2018  
Campings de La Lande et des Joncs**

## Généralités

---

1. Pour toute réservation d'un emplacement sur les campings municipaux de Gâvres, et de La Lande en particulier lors d'une réservation en ligne sur Internet, les Conditions Générales de Vente ci-après sont réputées avoir été lues et acceptées. Elles sont téléchargeables sur les sites Internet des campings, disponibles en Mairie et affichées à l'Accueil de chaque camping pendant la saison touristique. Un extrait des CGV est mentionné sur le Contrat de location d'un emplacement. Ce dernier est à remplir par la Client pour toute réservation égale ou supérieure à la semaine, non prise sur Internet.

2. Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du camping ou son représentant.

Le fait de séjourner au camping de LA LANDE ou des JONCS implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur (disponible en téléchargement sur chacun des sites et affiché à l'Accueil du camping) et l'engagement de s'y conformer. La Direction du camping pourra mettre un terme immédiat au séjour en cours, sans indemnité ni compensation, en cas de non-respect du règlement intérieur, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités ou tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie du camping. Le responsable du camping pourra solliciter l'intervention des forces de l'ordre si nécessaire.

D'une manière générale, le non-respect du Règlement Intérieur est un motif d'interdiction de séjour pour les années suivantes.

3. Les campings de Gâvres sont des sites de loisirs, destinés à recevoir des vacanciers ou des touristes, qui s'installent temporairement dans la Commune. En conséquence, aucune personne ne peut faire élection de son emplacement sur le terrain de camping comme un lieu de domicile même temporaire ou à des fins d'activité commerciale.

## Emplacement.

---

Il s'agit d'un emplacement nu destiné à recevoir une installation de type tente, caravane ou camping-car.

Les 2 campings de Gâvres disposent respectivement de 7 (La Lande) et de 6 (Les Joncs) catégories d'emplacement, dont le tarif à la nuitée est notamment fonction de la période et de la durée de séjour.

Le prix du séjour est calculé à la nuitée à partir d'un forfait de base qui comprend : *(à l'exception des emplacements de la catégorie « Etudiant » et « Camping Cars de passage », pour lesquels la tarification et les conditions de séjour sont spéciales : se renseigner)*:

Un emplacement nu, 2 personnes adultes, une installation, un véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et aux sanitaires, dont les douches chaudes.

Les éventuels suppléments (électricité, personne supplémentaire, visiteur, enfant, chien...) ne sont pas compris dans ce forfait et s'ajouteront à ce dernier, selon le choix qui aura été fait par le client au moment de la réservation.

Les campings de Gâvres proposent des emplacements de surface différente (80, 90, 100 ou 150m<sup>2</sup>). Pour des raisons de sécurité et de respect des obligations réglementaires en matière de capacité totale des installations sanitaires des campings de Gâvres, l'occupation d'un emplacement obéit aux règles suivantes:

- 5 personnes maximum (hors enfants < 1an) sur un emplacement ou 6 personnes (yc enfants <1 an)
  - sauf emplacements Exclusive, Prestige et Espace (La Lande) et Premium (Les Joncs) pour lesquels l'installation de 7 personnes maximum (yc enfant <1 an) est possible.
- 1 voiture maximum par emplacement (hors exceptions prévues au règlement intérieur). En cas d'acceptation d'une 2<sup>ème</sup> voiture, celle-ci sera obligatoirement stationnée sur l'emplacement et non pas sur des espaces ou emplacements non occupés.
  - sauf emplacements Exclusive, Prestige et Espace (La Lande) et Premium (Les Joncs) pour lesquels 2 voitures en base sont possibles.  
Il ne sera en aucun cas accepté de 3<sup>ème</sup> voiture sur un emplacement du camping.
- 1 installation (grande tente, caravane, camping-car) par emplacement et 2 petites tentes maximum par emplacement
  - sauf emplacements Exclusive, Prestige et Espace (La Lande) et Premium (Les Joncs) pour lesquels on acceptera 3 petites tentes maximum en complément.

Une dérogation (exceptionnelle et temporaire) aux configurations mentionnées plus haut ne pourra être traitée que par un élu de la Commune.

Nos prix sont exprimés en Euros TTC, mais n'incluent pas la taxe de séjour intercommunautaire. Celle-ci, (0,20 € aux Joncs et 0,50 € à La Lande par jour et par personne >18 ans) est facturée simultanément avec la réservation de l'emplacement.

La réservation en ligne sur Internet n'est possible que pour le camping de La Lande. Les frais de réservation s'élèvent à 2,50 € par paiement en ligne.

Les campings continuent de ne pas facturer de frais de dossiers en 2018.

Les numéros d'emplacement indiqués sur certains documents envoyés au Client (plan, facture proforma, devis, mail...) sont donnés à titre indicatif. La direction se réserve la possibilité, en cas de nécessité ou de force majeure, de proposer au client à son arrivée un autre emplacement de catégorie et de confort identiques. Les demandes particulières devront être spécifiées par le client au moment de sa réservation. Bien entendu, la Direction des campings fera tout son possible afin de satisfaire les souhaits des clients en fonction des possibilités, sans pour autant pouvoir les garantir.

#### Réservation.

---

La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l'exactitude des informations. En outre, elle doit être participante au séjour réservé. Les droits de ce contrat ne sont pas transmissibles. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct séjournant sur le camping seront refusées. En cas de différence entre les informations saisies sur Internet et la situation réelle constatée à l'arrivée sur le camping, l'accès pourra être refusé par le responsable du camping ; les arrhes versées lors de la réservation restent acquises au camping.

Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement, il convient de faire une réservation pour chaque famille.

Pour les réservations faites par téléphone à la Mairie, un contrat de location d'emplacement est à remplir par le

client et à transmettre à la Mairie (hors saison) ou à l'Accueil du camping (en saison). Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont la location ou l'emplacement doivent être précisés, de même que les renseignements concernant la voiture ou la vaccination d'un éventuel chien accompagnant le client. Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée pour chaque personne présente lors de l'arrivée sur le camping. Toute location d'emplacement est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

Les emplacements sont à la disposition du client le jour de son arrivée à partir de 12h. Le jour du départ, ils devront impérativement être libérés à 11h au plus tard, sauf circonstances particulières et accord du responsable du camping. Tout dépassement au-delà de midi donnera lieu à une facturation forfaitaire de 20 €.

En cas de réservation sur Internet, la réservation ne devient effective qu'après accord du camping et réception par le client d'un mail de confirmation. La réponse du camping, contenant notamment le numéro d'emplacement quand elle est positive, parviendra au client par mail dans un délai maximal de 3 jours ouvrés.

## Règlement du séjour.

---

### Modes de paiement acceptés

a) Par Internet (La Lande) : le paiement en ligne est sécurisé. Seules les cartes de type Carte Bleue, VISA et MASTERCARD de l'espace SEPA (Europe) sont acceptées au moment de la réservation et du paiement en ligne, au titre des arrhes comme au titre du versement complet du prix du séjour.

b) Hors Internet et hors saison, le paiement suite à une réservation par téléphone en Mairie, se fait exclusivement par chèque bancaire ou postal français ou par chèques vacances.

c) Sur place, pendant la période d'ouverture du camping, le client peut honorer sa réservation ou solder son séjour par les modes de paiement suivants : espèces (Euros exclusivement), chèque bancaire ou chèque postal français, chèques vacances (ANCV), cartes Bleue, VISA et MASTERCARD de l'espace SEPA (Europe). Il n'est pas rendu de monnaie sur les chèques vacances. Il appartient au Client de faire l'appoint. Les billets de 200€ et plus ne sont pas acceptés. La Lande et les Joncs étant des campings municipaux et de ce fait régis par des procédures comptables particulières, en lien avec le Trésor Public, il ne pourra être effectué de remboursement immédiat sur place en cas d'erreur de paiement ou de facturation. Toute réclamation doit être envoyée par courrier avec AR sous 15 jours à Monsieur le Maire de Gâvres. Celle-ci fera l'objet d'un traitement par la Commune dans les 15 jours.

### Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme fait l'objet :

- Pour une réservation par Internet, du règlement correspondant à 25% des frais de séjour (si séjour > 7 nuitées). Le solde du séjour est à régler à l'Accueil du camping en fin de séjour, la veille du départ de préférence. Toutefois, toute réservation inférieure à une semaine, de même que certaines offres promotionnelles, sont à régler en totalité au moment de la réservation.
- Pour une réservation par téléphone en Mairie, du règlement d'arrhes correspondant à 25% des frais de séjour (si séjour > 7 nuitées). Le solde du séjour est à régler à l'Accueil du camping en fin de séjour, la veille du départ. Il ne sera pas pris de réservation en Mairie pour les séjours < à 7 nuitées ou pour les offres promotionnelles.
- La somme versée au moment de la réservation correspond à des arrhes. Conformément à l'article L131-1 du Code de la Consommation, ces dernières ne sont jamais remboursées, quel que soit le motif d'annulation de la réservation.

- Il est expressément rappelé aux Clients que, par exception à l'art L121-20 du Code de la consommation, il n'existe pas de droit de rétractation en cas de réservation sur Internet d'un séjour dans un camping. Dès paiement par le client, et sauf le cas où la réservation est refusée par le camping, le paiement des arrhes est enregistré.

Les tarifs ou informations publiés dans la brochure et sur le site internet du camping sont communiqués sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission.

#### Annulation.

---

L'annulation d'un séjour est possible jusqu'à la date d'arrivée prévue. Toute annulation d'une réservation doit être notifiée au camping par mail ou courrier ; les arrhes versées au moment de la réservation, quels qu'en soient la forme (sur Internet, en Mairie, à l'Accueil du camping), la date, ou le motif d'annulation restent acquises au camping.

#### Modification.

---

La modification des dates d'arrivée et/ou de départ d'un séjour est possible au plus tard jusqu'à 1 mois, date pour date, avant le début du séjour. Elle doit être notifiée à la Mairie par mail ou par courrier et fait l'objet d'un accusé de réception.

Passé ce délai, les dates du séjour fournies par le Client sont considérées comme définitives et servent à minima au calcul du montant du séjour et à sa facturation, sur la base du forfait journalier. Les suppléments, tels que, électricité, personne supplémentaire ou animal ne sont pas facturés. Il appartient au client de prendre, s'il le souhaite et auprès de la compagnie d'assurance de son choix, une assurance annulation.

En cas de prolongation souhaitée du séjour après l'arrivée, celle-ci est possible en fonction des disponibilités.

#### Arrivée/Départ.

---

Sauf accord préalable de l'Accueil, les arrivées se font à partir de 12h, les départs au plus tard à 11H.

##### Arrivée retardée / Départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, quel qu'en soit le motif de la part du Client, aucune réduction tarifaire, prolongation de séjour ou report de date n'est accordée ; le montant total du séjour, calculé sur la base des dates initiales, reste dû au camping et, pour les nuitées non honorées, sur la base du seul tarif forfaitaire de l'emplacement nu, hors suppléments éventuels.

##### Non présentation sur le camping

En cas de non présentation sur le camping dans un délai de 24 heures à compter du début du séjour et en l'absence de nouvelles de la part du Client, le séjour est considéré comme ayant été annulé ; le camping pourra disposer de l'emplacement réservé par celui-ci, dès le 2<sup>me</sup> jour suivant la date initiale d'arrivée.

#### Animaux

---

Les animaux domestiques sont autorisés sur les emplacements de camping, mais la Direction se réserve le droit de rompre une réservation si le nombre ou l'espèce des animaux lui semble contraire à la vie en bon voisinage dans le camping.

Les crottes sont obligatoirement à ramasser. Des sacs pour cet usage sont fournis à l'Accueil.

Les chiens ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse dans l'enceinte du camping. La vaccination doit être à jour et les photocopies du carnet de vaccination doivent être présentées le jour de l'arrivée à l'Accueil. La non production de ce certificat ne permettra pas au chien d'entrer sur le camping. En cas de renoncement par le Client à son séjour, cette décision est considérée comme une annulation et les arrhes restent dues.

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits. Toute tentative de faire entrer un chien de cette catégorie dans le camping entraînera un refus d'accès ou l'exclusion immédiate de son propriétaire.

#### Droits à l'image

---

Le client autorise expressément et sans contrepartie le camping de La Lande ou le camping des Joncs à utiliser sur tout support les photos des clients qui pourraient être prises au cours de leur séjour pour des besoins publicitaires. Le camping de La Lande et des Joncs s'efforcera en tout état de cause d'en respecter au mieux l'anonymat. Cette autorisation vaut tant pour le Client lui-même que pour les personnes hébergées par lui. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des campings de Gâvres et ne pourra en aucune façon porter atteinte à la réputation du Client. Dans le cas contraire, le Client devra notifier son refus par mail ou courrier.

#### Responsabilité

---

La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vols d'effets personnels tant sur les emplacements, les parties communes que sur les parkings. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. Le camping ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, ou empêcher le séjour. La sécurité des enfants dans le camping incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment dans et aux abords des aires de loisirs.

En cas de litige, le tribunal de commerce de Lorient est seul compétent.

#### Publicité

---

Les informations contenues dans la brochure, les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont données à titre purement indicatif et ne sont pas contractuelles. Des installations ou des équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant ou arrière-saison. Dans de tels cas, la responsabilité du camping ne saurait être engagée.